

St Denis, le 28 octobre 2020

**NOTE DE CADRAGE COUPE RUGBY à 10 catégories Moins de 16 et Moins de 19 garçons**

**Rappel général :**

Pour la saison 2020/2021 le calendrier sportif a ménagé, conformément aux vœux exprimés par les entraîneurs lors de la réunion « d'harmonisation » de fin de saison du 28 juillet 2020, une période réservée au rugby à 10 pour la catégorie Moins de 16 et Moins de 19 garçons. **Ce cycle comprendra sept journées (du 31 octobre au 12 décembre)** qui se dérouleront suivant le principe de match sec (type championnat) de 4 mi-temps de 10 minutes. La formule retenue est définie par la Commission des épreuves en fonction du nombre d'équipes engagées. Le vainqueur de cette épreuve, qui peut s'appeler « coupe », sera désigné au cumul des points terrain gagnés lors des sept journées, en organisant les oppositions de façon à ce que toutes les équipes se rencontrent (cf. Règles du jeu Rugby à 10).

**7 équipes sont engagées** dans chacune des catégories :

- M16 : SC Chaudron/LeuRC / XV Dionysien / RC St Paul / Ent RCSG-St Jo ovalie/ RC St Pierre / ESRC
- M19 : SC Chaudron / XV Dionysien /RC St Paul /RCSG / ESRC/ RC St Pierre/RC Port

Le calcul des points terrain se fera sur le modèle du championnat à 15 avec application des bonus (offensif et/ou défensif, le principe d'un point bonus par mi-temps gagnée est laissé de côté dans l'immédiat...) et principe du cumul (Article 2.3.3 Calcul des points) du Règlement sportif 2019-2020 du Comité Territorial.

L'organisation technique de chaque match revient au club recevant : traçage des terrains avec plots s'il y a lieu, table de marque, accueil des équipes. Les feuilles de matchs et de programmation des rencontres seront adressées aux correspondants des clubs recevant par le Comité, qui aura à charge d'imprimer cette dite feuille de match (où la possibilité d'y inscrire 18 joueurs existe).

En fonction des disponibilités du jour un arbitre sera désigné pour chacune des rencontres. A défaut la règle 6 (Absence d'arbitre officiellement désigné) des Règlements Fédéraux sera appliquée.

Les frais dus pour l'arbitrage seront à la charge du Club.

Pour la commission jeunes